



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 16 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont délibéré |
|----------------------|-------------|------------------|
| 19 | 19 | 15 |

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur GODEL a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-064 REGLEMENT INTERIEUR DES CABINES DE PLAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20-72 du 23 juillet 2020 approuvant le règlement des cabines de plage ;

Vu la délibération n° 21-105 en date du 26 août 2021, modifiant le règlement des cabines de plage ;

Considérant qu'un article doit être ajouté au règlement pour formaliser l'émission du titre de recette pour le paiement de la redevance annuelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ACTE l'ajout d'un article relatif à l'émission du titre de recette pour le paiement de la redevance annuelle des cabines de plage, le 2 janvier de chaque année.

Vote : POUR : 15

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI